



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU 01 FEVRIER 2017 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE CUPELIN, LES MORETS, SAINT MARTIN, LA CRY

Présents Municipalité : Jean Marc PEILLEX, Marie Christine DAYVE, Marie Christine FAVRE, Nadine CHAMBEL, Véronique CLEVY.

Services municipaux : Marc SIROP, David PAGE.

Secrétaire de séance : David PAGE.

Pas de travaux en particulier dans ce secteur.

Concernant **l'accroissement des constructions**, Monsieur le Maire précise que le droit du sol est un droit constitutionnel, et que chaque propriétaire d'un terrain constructible est en droit d'en faire usage. On ne peut que se réjouir de voir la population, et notamment permanente, augmenter dans la commune.

Points de collecte des déchets.

Remarques positives pour la propreté des points de collecte des déchets. Monsieur le Maire précise que les services municipaux réalisent cette prestation, alors que la Communauté de communes devrait le faire.

Capacité des conteneurs insuffisante au point de collecte des Morets. Monsieur le Maire indique que les remarques relatives à la collecte des déchets ménagers doivent être faites directement au siège de la Communauté de communes à Passy. Si tous les conteneurs sont pleins, il faut prendre le réflexe de déposer les déchets sur un autre point de collecte. L'installation de points de collecte supplémentaires, de la compétence de la Communauté de communes, reste soumise à la possibilité de trouver du foncier disponible, tout en prenant en compte les réticences des riverains directs.

Deux points de collecte étaient prévus à la Cry et à Pierre Plate. Mais la Communauté de communes n'a pas les moyens financiers de les réaliser. En attendant, comme il y a sur ce secteur deux systèmes de collecte des déchets différents (moloks et conteneurs collectifs), deux tournées de camions sont faites.

Usine d'incinération.

L'usine est gérée dans le cadre d'une délégation de service public, par SUEZ, pour un coût d'exploitation de 3 millions d'euros par an. Le délégataire a pour obligation de garantir un équilibre économique du contrat. L'usine a un contrat avec EDF pour produire de l'électricité. Cette production est liée à l'incinération de déchets. Pour l'ensemble de ces raisons, l'usine d'incinération prend les déchets issus de territoires bien au-delà du périmètre des communautés de communes Pays du Mont-Blanc et vallée de Chamonix Mont-Blanc.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Déchetterie.

L'apport de déchets verts, volumineux, nécessiterait la présence d'une broyeuse, pour réduire les transports au centre de tri.

Chapelles.

Chapelle de Cupelin.

A la suite de la réalisation des vitraux grâce au mécénat, la commune va engager des travaux de réaménagement de l'intérieur. De plus, une grille sera installée à l'entrée, afin de permettre l'ouverture de la chapelle pendant l'été afin que le public puisse voir l'intérieur.

Grâce au mécénat également, la chapelle des Plans sera aussi rénovée : toiture, couverture, maçonnerie, puis décors peints.

Il existe 14 chapelles sur St Gervais, et un diagnostic avait été réalisé pour la programmation de travaux. La chapelle des Plans a été identifiée comme nécessitant les travaux les plus urgents.

Chemins.

Remarques positives sur le balisage des chemins, réalisé par les services communaux. Monsieur le Maire mentionne que des efforts sont encore faits pour son amélioration.

Chemin des écoliers :

- une partie est mal balisée.
- une sortie sur la route est délicate (miroir à installer)

Monsieur le Maire précise que la Commune ne réalise plus le déclassement des chemins, pour éviter leur appropriation par des privés. Cependant, sur certains secteurs, les chemins pourtant dans le domaine public sont « effacés » par des aménagements privés.

Chemin du Bulle (partie haute) : pente très forte au départ. Voir quel aménagement peut être fait.

Fontaine sur le chemin : mettre en place des graviers drainants au pied.

Route du château.

Depuis la construction du chalet dans le virage, certains usagers se plaignent du manque de visibilité. Monsieur le Maire précise que sur le cadastre, la route est nettement moins large que sur le terrain. La route ne peut pas être élargie plus que maintenant. Plus une route est confortable pour la circulation, plus les usagers rouleront vite. Les propriétaires de la Ferme de Cupelin ont proposé des solutions foncières pour améliorer le virage. Il n'est pas envisagé de mise en sens unique.

Le petit ruisseau dans ce secteur présente parfois des odeurs de produits détergents. Vérifier si un déversement d'eaux usées n'est pas existant.

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Questions concernant la politique touristique de la commune.

- Pas d'affichage de bulletin météo au Bettex pendant l'été.

Une solution sera étudiée, même si maintenant, beaucoup de personnes disposent de téléphones « androïdes ».

- Aménagement du front de neige au Bettex

Un conseil municipal a présenté ce projet. Les terrains constituant les terrains du parking du Bettex seront vendus à un promoteur immobilier, NEXALIA, pour un hôtel 4 étoiles de 40 chambres et une résidence hôtelière, soit environ 600 lits « chauds », c'est-à-dire occupés toute l'année, gérés par CGH

Le parking sera transféré en contrebas du Presteau, avec 200 places en aérien et en couvert, toujours gratuites.

Ce projet du Bettex prévoit que la vente des terrains couvre le coût des travaux du parking aérien et couvert.

Une réflexion sera lancée pour une liaison mécanique entre le bas du parking et le front de neige.

- Prix des forfaits de ski : disparition de certaines formules

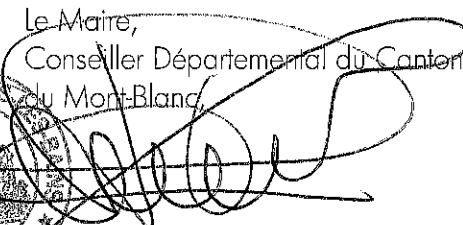
Les remontées mécaniques à St Gervais sont des concessions et non des affermages : les investissements sont à la charge de l'exploitant, en lui permettant d'amortir les biens sur la durée de l'exploitation avec une rémunération sur l'usager.

Les tarifs sont maintenant discutés entre plusieurs concessionnaires et plusieurs communes. La politique tarifaire de Megève a amené à revoir les tarifs sur St Gervais aussi, pour une harmonisation commerciale. Des efforts sont faits pour trouver des formules de réduction de prix selon les abonnements.

Notre concession se termine en 2019. Le prochain cahier des charges imposera que le DMC entre St Gervais et le Bettex soit gratuit pour les usagers.

La séance est levée à 21h15 et le public est invité à partager le verre de l'amitié.

Le Maire,
 Conseiller Départemental du Canton
 du Mont-Blanc.



Jean-Marc PEILLEX

